

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14
--

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAULT Michel

Absent : Mr ROUSSEAU Thomas
Excusé ayant donné procuration : M. GODFROY Tony à Mme PERROTIN Marie-Louise
Secrétaire de séance : Mr THIBAULT Michel

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 3 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote des subventions :

- il décide d'inscrire au budget les subventions suivantes : (à l'unanimité)
APE : 500 €, Amicale souvignaise : 100 €, Etoile sportive 800 € dont 400 € pour l'école de foot, ADMR : 250 €, Anciens combattants : 50 €, Animactive : 100 €, Kiosque en fête : 150 €, Tourisme Vert et Qualité de vie : 256.80 €.
- Comité des fêtes : 400 € (unanimité)
- APE du collège : 100 € (unanimité)
- ACES : 1 000 € (2 abstentions, 1 contre, 11 pour)
- Lycée professionnel Maréchal Leclerc : 20 € (unanimité)
- Croix rouge française : 200 € (unanimité)

Vote du taux des taxes 2022:

il décide de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34.56 % (unanimité)

et celui de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 47.12 % (unanimité)

Vote des budgets 2022 : Ils sont votés comme suit :

Budget principal : (2 abstentions, 12 pour)

Equilibré en fonctionnement à 724 513.93 € et en investissement à 585 815,00 €.

Budget logements sociaux : (à l'unanimité)

Equilibré en fonctionnement à 53 300,87 € et en investissement à 33 801,94 €.

Le maire,
Chrystophe AUBERT.